

Ouvertures politiques

JEAN-YVES DORMAGEN  
DANIEL MOUCHARD

EN COLLABORATION AVEC ALEXANDRE DÉZÉ

6<sup>e</sup> ÉDITION MISE À JOUR

# Introduction à la SOCIOLOGIE POLITIQUE



+ EN LIGNE



QCM interactif de 60 questions

deboeck **B**  
SUPÉRIEUR



Introduction  
à la sociologie  
politique

Jean-Yves DORMAGEN  
Daniel MOUCHARD

En collaboration  
avec Alexandre DÉZÉ

6<sup>e</sup> édition  
mise à jour

# Ouvertures politiques

Dirigée par deux politistes, Yohann Aucante et Alexandre Dézé, cette collection propose des manuels de science politique tout à la fois clairs, précis et faciles d'utilisation, mais aussi des ouvrages spécialisés ou des essais portant sur la politique. Conçus par une nouvelle génération d'auteurs (chercheurs, professeurs, maîtres de conférences), ces livres s'adressent aux étudiants de science politique (de la L1 au M2) ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent aux questions politiques.

Yohann AUCANTE, maître de conférences à l'EHESS, chercheur au Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA).

Alexandre DÉZÉ, maître de conférences à l'Université de Montpellier, chercheur au Centre d'Études Politiques Et sociales (CEPEL), enseignant à Sciences Po Paris.

## DÉJÀ PARUS :

Jean-Yves DORMAGEN, Daniel MOUCHARD, en collaboration avec Alexandre DÉZÉ, *Introduction à la sociologie politique*. 6<sup>e</sup> éd.

Emiliano GROSSMAN, Nicolas SAUGER, *Introduction aux systèmes politiques nationaux de l'UE*

Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT, Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre*. 3<sup>e</sup> éd.

Frédéric MÉRAND, Julien WEISBEIN, *Introduction à l'Union européenne. Institutions, politiques et société*

Jérôme HEURTAUX, Frédéric ZALEWSKI, *Introduction à l'Europe postcommunisme*

Isabelle VILLE, Emmanuelle FILLION, Jean-François RAVAUD, *Introduction à la sociologie du handicap*. 2<sup>e</sup> éd.

Julie RINGELHEIM, Ginette HERMAN, Andrea REA (dir.), *Politiques antidiscriminatoires*

Riccardo CIAVOLELLA, Éric WITTERSHEIM, *Introduction à l'anthropologie du politique*

Christèle MARCHAND-LAGIER, *Le vote FN. Pour une sociologie localisée des électors frontistes*

Philippe ALDRIN, Nicolas HUBÉ, *Introduction à la communication politique*, 2<sup>e</sup> éd.

Thomas RIBÉMONT, Thibault BOSSY, Aurélien EVRARD, Guillaume GOURGUES,

Catherine HOEFFLER, *Introduction à la sociologie de l'action publique*

Assia BOUTALEB, Marie VANNETZEL, Amin ALLAL, *Introduction aux mondes arabes en (r)évolution*

Guillaume MARREL, Renaud PAYRE (dir.), *Temporalité(s) politique(s). Le temps dans l'action politique collective*

Julien WEISBEIN et Samuel HAYAT, *Introduction à la sociohistoire des idées politiques*

Rémi LEFEBVRE et Emmanuel TAÏEB (dir.), *Séries politiques. Le pouvoir entre fiction et vérité*

Olivier FILLIEULE, Catherine LECLERCQ et Rémi LEFEBVRE (dir.), *Le malheur militant*

Ouvertures politiques

Introduction  
à la sociologie  
politique

Jean-Yves DORMAGEN  
Daniel MOUCHARD

En collaboration  
avec Alexandre DÉZÉ

6<sup>e</sup> édition  
mise à jour

deboeck **B**  
S U P É R I E U R

# Ressources numériques

Des ressources numériques sont disponibles dans votre livre à la page 256 !

Accédez directement à votre ressource :

Scannez le code avec votre téléphone ou votre tablette



OU

Tapez l'URL dans votre navigateur



Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web :

[www.deboecksuperieur.com](http://www.deboecksuperieur.com)

Maquette intérieure et couverture : cerise.be

Mise en page : Nord Compo

© De Boeck Supérieur s.a., 2023  
Rue du Bosquet, 7 – B-1348 Louvain-la-Neuve

6<sup>e</sup> édition

Toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite.

Dépôt légal :  
Bibliothèque nationale, Paris : mai 2023  
Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2023/13647/044

ISSN 2030-8892  
ISBN 978-2-8073-5125-7

# REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier chaleureusement Alexandre Dézé pour ses remarques et commentaires avisés et, plus globalement, pour sa contribution à la réalisation de ce manuel qui n'a fait que s'accroître au fil des années, tout particulièrement pour la présente édition.

Nous tenons également à remercier Yohann Aucante, William Genieys, Sophie Maurer, Laura Michel et Thomas Ribémont pour leurs précieuses relectures de différentes parties de ce manuel.



# INTRODUCTION

Qu'est-ce que la sociologie politique ? À cette question, on peut répondre très simplement : la sociologie politique est une discipline universitaire dont le but est de comprendre, sur des bases scientifiques, le fonctionnement politique des sociétés.

## I. LA SOCIOLOGIE POLITIQUE COMME DISCIPLINE DISTINCTE ET AUTONOME

La sociologie politique ne cherche donc ni à justifier ni à condamner, ni même à établir ce qui est juste, légal, ou désirable. En cela, elle se distingue du discours des professionnels de la politique dont le but est d'abord de convaincre. Elle se différencie également de la philosophie politique, dont l'objet consiste, par exemple, à s'interroger sur les conditions d'une vie plus harmonieuse et plus libre en société, ou sur la question du meilleur régime politique possible. La sociologie, comme l'ensemble des sciences sociales, n'a donc aucune visée normative. C'est pourquoi elle se distingue également du droit, dont le principe est d'établir ce qui est légal et ce qui ne l'est pas et qui, appliqué à l'ordre politique, cherche à organiser, en le réglementant, le fonctionnement du pouvoir politique. Il est d'autant plus important de bien souligner les différences entre droit et sociologie que sociologie politique et droit constitutionnel ont un objet commun (l'objet politique) et que, tout au moins dans le contexte français, ces deux disciplines sont fréquemment enseignées dans les mêmes institutions. Cela tient à l'histoire des sciences sociales du politique<sup>1</sup>. Sans entrer ici dans le détail, il convient de rappeler que la sociologie politique française s'est développée dans les Instituts d'Études Politiques (IEP, qui sont des institutions généralistes) mais aussi très largement dans les facultés de droit. À l'origine, l'étude de certains objets politiques (l'État, le gouvernement, le Parlement...) relevait principalement du droit public et du droit constitutionnel. C'est au sein de ces disciplines juridiques que, très progressivement, va émerger la sociologie politique comme discipline universitaire spécifique et autonome. La différenciation toujours plus nette de la sociologie politique et du droit, après la Seconde Guerre mondiale, se fera grâce à l'émergence d'institutions et de cursus propres à la

---

1. Voir Favre P., *Naissances de la science politique*, Paris, Fayard, 1989 ; et Déloye Y., Voutat B. (dir.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin, 2002.

nouvelle discipline (création en 1949 de l'Association Française de Science Politique, lancement en 1951 de la *Revue Française de Science Politique*, mise en place du concours d'agrégation en science politique en 1973...), mais aussi grâce à un basculement du côté des sciences sociales, ce qui implique un changement de perspective par rapport à l'approche juridique (cf. *infra*).

**Politiste** : chercheur spécialiste de science politique (le terme « politologue » est aussi souvent utilisé).

Autant il est important de bien distinguer le droit de la sociologie politique, autant il est important de rappeler leur complémentarité<sup>2</sup>. Ces deux disciplines sont complémentaires parce que le **politiste** ne peut ignorer les règles juridiques qui organisent les systèmes politiques. Et réciproquement, ceux qui produisent, enseignent ou tentent de faire appliquer le droit ne peuvent être indifférents à la manière dont fonctionnent effectivement les systèmes politiques. Ainsi, pour ne prendre pour l'instant qu'un exemple, il est nécessaire d'associer l'approche juridique et l'approche sociologique pour bien comprendre un trait central d'une grande partie des démocraties contemporaines : l'affaiblissement des Parlements. Expliquer ce phénomène suppose de prendre en compte à la fois les règles constitutionnelles qui limitent le pouvoir de l'institution parlementaire, mais aussi d'autres causes mises en évidence par la sociologie politique, notamment l'emprise croissante des partis politiques sur le système institutionnel (cf. **encadré n° 1**), qui favorise la prédominance de l'exécutif sur le législatif (cf. chapitre 3).

## Encadré 1

### L'analyse des institutions

Les institutions politiques, en tant qu'elles constituent le cadre et une partie des règles du jeu politique, sont logiquement un objet d'étude majeur de la science politique. Mais la façon de les appréhender a largement évolué au fil du temps : à une approche strictement juridique (décrivant les prérogatives formelles des différentes composantes du système) s'est progressivement substituée, notamment sous l'influence des travaux de Maurice Duverger, une approche plus sociologique. Cette approche sociologique suit elle-même différentes directions. On citera en particulier l'analyse dite stratégique, qui s'intéresse aux contraintes produites par le système institutionnel et à la façon dont les acteurs jouent de ces contraintes<sup>3</sup>. Un autre domaine de recherche particulièrement fructueux en la matière est le néo-institutionnalisme, attentif à la fois à la structuration historique et sociale des institutions (aux acteurs sociaux concrets qui les font vivre, aux usages multiples qui peuvent être faits des règles institutionnelles) et aux interactions entre les institutions et le système social et politique. Ainsi, il est possible, dans cette perspective, d'analyser sous différents angles ce qui fait vivre l'institution présidentielle sous la V<sup>e</sup> République (la parole présidentielle, le protocole, les interactions avec les autres institutions, le charisme de la fonction...) <sup>4</sup>.

2. Voir sur ce point en général François B., « Duverger revisité », in Favre P., Legavre J.-B. (dir.), *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1997 et Lagroye J., Offerlé M. (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011.

3. Voir notamment Parodi J.-L., « Imprévisible ou inéluctable, l'évolution de la V<sup>e</sup> République ? », in Duhamel O., Parodi J.-L. (dir.), *La Constitution de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Presses de Sciences Po, 1988 et Dulong D., *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012.

4. Voir sur ce point Lacroix B., Lagroye J. (dir.), *Le Président de la République*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.

## 2. LA SOCIOLOGIE POLITIQUE COMME SCIENCE SOCIALE

La sociologie politique, en tant que science d'un certain type de faits sociaux (les faits politiques), est une *science sociale*. Il faut préciser brièvement ce que l'on entend par là. Sous ce terme, on réunit traditionnellement un ensemble de disciplines scientifiques qui ont en commun de se consacrer à l'étude des sociétés et des comportements humains (c'est pourquoi on peut également les appeler « sciences de l'homme » ou « sciences humaines »). Ces disciplines sont principalement la sociologie, l'histoire, la psychologie, l'ethnologie, l'économie.... Elles ont en commun l'étude de l'homme et de la vie en société, mais elles se distinguent, *a priori*, par des angles d'approche et des objets spécifiques. La sociologie étudie les « faits sociaux » (le mariage, l'école, le vote, la criminalité...); l'histoire est centrée sur le passé; l'ethnologie s'intéresse à des sociétés « éloignées » (éloignées du monde occidental où sont nées les sciences sociales); la psychologie explore la conscience (et son pendant, l'inconscient), et l'économie analyse les mécanismes de l'échange de biens (notamment dans le cadre du marché). Quant à la sociologie politique, elle a pour objet tout ce qui est relatif au gouvernement des sociétés et tout ce qui est en rapport avec cette activité de gouvernement. Cependant, ces subdivisions ne sont pas si fermement établies. D'une part, chaque discipline tend à déborder son objet limitativement défini (il existe une « histoire du temps présent », une ethnologie des sociétés « occidentales » contemporaines...). Et d'autre part, l'histoire, la sociologie, l'ethnologie, la sociologie politique et même l'économie peuvent avoir les mêmes objets sur lesquels ils portent des interrogations croisées et complémentaires. On le voit, par exemple, avec le comportement électoral, qui a donné lieu à des études dans toutes ces disciplines.

En outre, les sciences sociales ont une ambition commune : expliquer le social par le social, ou si l'on préfère, établir les causes sociales des comportements sociaux (par exemple, en ce qui concerne la sociologie politique, chercher dans les structures sociales, dans l'organisation des groupes, dans les normes et les règles de conduite en vigueur au sein de ces groupes, l'origine des préférences électorales). Expliquer le social par le social revient à faire le double pari que le social obéit à des causes, et que ces causes se trouvent dans la société elle-même. Toutes les sciences sociales reposent de fait sur ce postulat fondamental que le social est déterminé et qu'en conséquence, il présente des *régularités*. Pour cette raison, le principal objectif de la recherche doit être d'identifier ces régularités et de les expliquer. Hors de ce postulat, il n'y a pas de science du social possible, pas de science des comportements humains possible. Il faut, en effet, bien comprendre que si les faits, les comportements, les choix pouvaient être sans cause, ils n'obéiraient, alors, qu'au hasard et deviendraient complètement aléatoires, avec pour conséquence un monde social sans ordre et sans logique. S'il devait en être ainsi, alors il serait vain de s'engager dans l'exploration de l'univers social et dans l'étude des comportements humains :

l'entreprise même d'une science du social serait sans fondement et dépourvue de sens.

C'est pourquoi on retrouve le postulat **déterministe** à l'œuvre (de façon plus ou moins clairement assumée) dans tous les courants qui composent les sciences sociales ; y compris, on le verra, dans les

**Déterminisme** : principe selon lequel chaque événement dépend d'une causalité scientifiquement repérable.

**Paradigme** : ensemble de théories, de concepts, de notions de base qui, à un moment donné de l'histoire d'une discipline, constituent le cadre général de référence du travail scientifique pour une communauté de chercheurs.

**E. Durkheim (1858-1917)** : considéré comme l'un des pères fondateurs de la sociologie, E. Durkheim, professeur à Bordeaux puis à la Sorbonne, est notamment l'auteur de *La Division du travail social* (1893), des *Règles de la méthode sociologique* (1895), et du *Suicide* (1897).

**M. Weber (1864-1920)** : considéré à l'instar de Durkheim comme un des fondateurs de la sociologie, Max Weber, professeur dans différentes universités allemandes (Berlin, Fribourg, Vienne) est notamment l'auteur de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1905), des *Essais sur la théorie de la science* (1904-1917), de *Le savant et le politique*, et surtout d'*Économie et société* (1921-posthume).

**P. Bourdieu (1930-2002)** : considéré comme l'un des plus importants sociologues contemporains, Pierre Bourdieu, directeur d'études à l'EHESS et professeur au Collège de France, est notamment l'auteur de *La distinction* (1979), du *Sens pratique* (1980), ou encore des *Méditations pascaliennes* (1995).

courants qui placent les « choix » et les « stratégies » des acteurs au centre de leur dispositif théorique et méthodologique <sup>5</sup>.

Dans le cas de la sociologie, on considère traditionnellement que cette discipline s'organise autour de deux grands courants ou **paradigmes** opposés <sup>6</sup>.

La tradition « holiste », représentée notamment par **Émile Durkheim** <sup>7</sup>, constitue le premier pôle. Le holisme est une conception théorique selon laquelle l'individu est déterminé par les rapports sociaux qu'il entretient et par les valeurs, les normes, les règles et les croyances en vigueur dans ses groupes d'appartenance. En ce sens, selon le point de vue holiste, il faut partir du groupe pour expliquer les comportements individuels : le groupe est méthodologiquement premier. S'inspirant au moins en partie des travaux de **Max Weber**, le courant individualiste constitue le second pôle. Là aussi, il s'agit d'une conception théorique, mais en quelque sorte symétriquement inverse de la précédente. L'individualisme (que l'on qualifie, en général, de « méthodologique », parce qu'il implique, à l'instar du holisme, une *méthode* d'analyse <sup>8</sup>) postule en effet que ce qui est premier dans l'analyse, ce n'est pas la société, ni le groupe, mais l'individu. En d'autres termes, ce n'est pas la société qui produit l'individu mais au contraire l'individu qui produit la société. La société n'est que le produit de la somme des comportements individuels, et c'est l'agrégation des attitudes, des choix, des stratégies individuels qui produit des faits sociaux (tels que le nombre de mariages, de divorces, de suicides, ou de votes pour la gauche ou la droite).

Ces deux courants sont, en apparence, radicalement opposés sur le plan théorique. Cependant, et ce depuis déjà longtemps, la plupart des grands modèles sociologiques contemporains tentent de dépasser cette opposition en montrant qu'une articulation des deux niveaux, et une mise en évidence de leurs interactions constantes, sont essentielles pour comprendre les phénomènes sociaux : c'est le cas, sous des formes différentes, des théories de **Pierre Bourdieu**, de Norbert Elias, d'Anthony Giddens <sup>9</sup>, et d'autres encore. On trouvera dans cet ouvrage de très nombreuses illustrations de cette perspective.

5. Voir sur ce point la mise au point de Favre P., *Comprendre le monde pour le changer. Epistémologie du politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

6. Pour une synthèse, voir Boudon R., « Individualisme et holisme dans les sciences sociales », in Birnbaum P., Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986.

7. C'est dans *Les règles de la méthode sociologique*, publié en 1895, (Paris, PUF, 1996) que Durkheim expose le plus clairement ce point de vue.

8. En ce sens, l'individualisme méthodologique est clairement distinct du sens courant du terme « individualisme », qui s'apparente plutôt à un constat normatif sur l'évolution des sociétés contemporaines.

9. Voir notamment Bourdieu P., *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980 ; Elias N., *Qu'est ce que la sociologie ?*, Paris, 1991 ; Giddens A., *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987. Voir pour une introduction claire à ces différents modèles sociologiques contemporains, Corcuff P., *Les nouvelles sociologies*, Paris, Colin, 2004.

### 3. PEUT-ON PRODUIRE UNE SCIENCE DE L'HOMME EN SOCIÉTÉ ?

Les sciences sociales sont-elles vraiment des sciences ? Ou si l'on préfère, le sont-elles au même titre que les sciences de la matière ou les sciences de la nature (que l'on qualifie précisément, pour mieux les distinguer, de « sciences dures ») ?

Si la question peut se poser, c'est principalement parce que les sciences sociales ont une vraie particularité, qui constitue une réelle difficulté : leur objet. Elles étudient l'homme (au sens générique du terme) en société. Or c'est là un objet qui soulève de multiples problèmes épistémologiques et méthodologiques. Pour n'en évoquer ici qu'un seul : l'homme se caractérise, entre autres, par ses capacités d'adaptation. Il ne se comporte pas de la même manière en privé ou en public, avec des amis ou avec des inconnus, dans l'univers professionnel ou dans l'univers familial. Cette aptitude, plus ou moins maîtrisée, plus ou moins consciente, à modifier ses attitudes selon les contextes et la nature des interactions rend l'analyse scientifique de l'homme (de ses comportements, de ses opinions, de ses choix...) particulièrement délicate. Plus précisément, l'homme qui se sait observé et étudié tend à s'adapter (parfois sans même s'en rendre compte) à la situation d'enquête et donc à modifier (de manière plus ou moins importante) ses attitudes et ses opinions. L'enquêteur produit ainsi toujours un effet sur le milieu et les individus qu'il étudie. Il ne peut donc jamais savoir comment se comportent les individus en dehors des effets que sa présence induit<sup>10</sup>.

Pour illustrer ce problème épistémologique et méthodologique, on peut prendre l'exemple des électeurs du Rassemblement National. Dans les enquêtes par sondages<sup>11</sup>, les sympathies et les intentions de vote pour le RN sont en général inférieures à la réalité. Deux explications peuvent être données d'un tel écart entre les résultats des enquêtes et la réalité des votes : soit une partie des électeurs du RN refusent de participer aux sondages et ne sont pas dans les échantillons à vocation représentative, soit ils dissimulent aux enquêteurs leurs réelles intentions de vote. Quelle qu'en soit la raison, la situation d'enquête modifie bien la réalité que les chercheurs tentent d'analyser : en l'occurrence, elle tend à réduire considérablement les préférences électorales pour le RN.

Sans que cela soit toujours aussi manifeste, donc aussi facile à identifier, et beaucoup plus difficile à corriger (en « **redressant** », comme disent les statisticiens, les pourcentages de voix en faveur du RN), le sociologue modifie toujours (plus ou moins profondément) le monde social par le fait même de l'observer. Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à étudier les faits sociaux. Mais, en revanche, cela implique de tenir compte des effets que l'étude du monde social exerce sur le monde social lui-même.

**Redressement** : technique statistique visant à compenser les effets de « sous-déclaration » dans les enquêtes d'opinion.

10. Même lorsque les chercheurs se déguisent pour occulter leur identité professionnelle et leurs objectifs, comme dans le cas de Paul Lazarsfeld et de son équipe venus étudier une communauté de chômeurs dans l'Autriche des années trente (Lazarsfeld P. *et al.*, *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Minit, 1981), leur présence (comme toute présence) induit, malgré tout, des effets sur la communauté étudiée. Il n'existe pas de moyens infaillibles qui permettent d'échapper à cet obstacle épistémologique.

11. Voir le chapitre 9 de ce manuel.

Il ne s'agit là, bien évidemment, que de l'un des nombreux problèmes épistémologiques auxquels se trouve confrontée une science de l'homme faite par des hommes. Mais c'est précisément dans cette tentative d'explicitation de ses biais, de ses limites, et plus globalement de ses conditions de validité que les énoncés scientifiques ont vocation à se distinguer de tous les autres énoncés. Les énoncés scientifiques ne prétendent pas exposer des vérités révélées et établies une fois pour toute. En science, la vérité est un idéal, qui est au fondement d'une éthique de la recherche<sup>12</sup>, dont les chercheurs savent qu'il est inatteignable. Que ce soit dans les sciences de la nature ou dans les sciences sociales, les chercheurs tentent d'approcher le plus possible cette vérité, en améliorant en permanence la valeur scientifique des énoncés qu'ils produisent. En ce sens, le travail scientifique a pu être défini, à juste titre, comme une activité continue de « rectification des erreurs »<sup>13</sup>. L'objectif est alors de produire un savoir moins faux, que ce soit sur l'univers physique ou sur nous-mêmes.

C'est pourquoi il ne faut pas recevoir les analyses des sociologues comme s'il s'agissait de vérités révélées, mais bien plutôt comme des tentatives d'approcher les logiques du monde social, forcément approximatives, partiellement inexactes et incomplètes, et, dans le meilleur des cas, conscientes de leurs limites de validité. C'est pourquoi tout énoncé scientifique a vocation à être critiqué et amélioré. Les sciences n'ont d'ailleurs cessé de progresser, même de manière irrégulière et non linéaire<sup>14</sup>, dans le cadre de cette vaste activité de rectification des erreurs qui marque leur déjà longue histoire, afin de produire un savoir qui soit plus vrai sur le monde social.

La scientificité des sciences sociales ne doit donc pas être évaluée au regard de leur capacité à reproduire strictement les mêmes méthodes, et à engendrer le même type d'énoncés que les sciences dures<sup>15</sup>. Mais cela ne doit pas conduire à rejeter toute prétention à la scientificité des sciences sociales. Comme les sciences de la matière ou de la nature, les sciences sociales construisent des hypothèses, les testent de manière expérimentale, et valident ou invalident ces hypothèses<sup>16</sup>.

**A. Siegfried (1875-1959)** : docteur en droit, il enseigne à partir de 1911 à l'École libre des sciences politiques (futur Sciences Po Paris). En 1933, il obtient la chaire de « géographie économique et politique » au Collège de France. Elu à l'Académie française en octobre 1944, il devient le premier président de la Fondation nationale des sciences politiques en 1945.

La sociologie politique contemporaine est de ce point de vue une branche des sciences sociales. Elle considère l'activité politique comme une activité sociale et traite les phénomènes politiques comme des faits sociaux. Les sociologues du politique peuvent d'ailleurs être amenés à chercher l'explication des faits politiques dans des phénomènes sociaux parfois éloignés de ce qui est défini officiellement comme politique. Ainsi, on le verra, l'un des fondateurs de la science politique française, **André Siegfried**, expliquait-il au début du siècle dernier les « tempéraments politiques » de droite ou de gauche des populations qu'il étudiait par des phénomènes aussi éloignés du politique que la structure de l'habitat ou la répartition de la propriété foncière.

12. Weber M., *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003 (1919).

13. Voir Bachelard G., *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1969, et Popper K., *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973.

14. Voir sur ce point Kuhn T., *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983.

15. Voir Passeron J.-C., *Le raisonnement sociologique*, Paris, Albin Michel, 2006 (1991).

16. Sur tous ces points Bourdieu P., Chamboredon J.-C., Passeron J.-C., *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1980.

## 4. QU'EST-CE QUE LA POLITIQUE ?

On peut donc définir la sociologie politique comme étant la branche des sciences sociales qui a pour objet les faits politiques. Se pose alors la question de définir ce qu'est la politique. Il s'agit d'une entreprise difficile, car le terme est particulièrement polysémique. Les dictionnaires donnent d'ailleurs en général plusieurs définitions de ce terme. Pour prendre la mesure des différentes significations que comporte ce mot, les anglo-saxons différencient *polity*, *politics* et *policy*.

**Champ** : le concept de « champ » désigne un espace d'activité spécialisé au sein de la société, avec ses enjeux, ses rapports de concurrence, et ses règles propres : ce champ peut être politique, artistique, scientifique, religieux, etc.

La *polity* peut se définir comme la sphère politique, c'est-à-dire l'espace formé par les acteurs de la politique. Cette notion est proche d'une autre, forgée par Pierre Bourdieu, et utilisée fréquemment en sociologie politique : celle de **champ** politique.

Par *politics*, on désigne l'activité politique, c'est-à-dire l'engagement politique et l'exercice de la profession politique. Comme on le verra, cette activité obéit à des logiques spécifiques par rapport aux autres activités sociales.

Par *policy*, on désigne l'action publique, c'est-à-dire les politiques publiques et l'action des pouvoirs publics dans des secteurs particuliers (la politique de l'emploi, la politique de l'environnement...).

Au-delà de ces différences de signification qui renvoient à différents aspects de la politique, il reste possible de produire une définition à la fois suffisamment large et suffisamment précise pour permettre d'identifier ce qu'est la politique. On peut ainsi définir la politique comme étant *ce qui se rapporte au gouvernement d'une société dans son ensemble*<sup>17</sup>. On définit ainsi une activité que l'on retrouve dans toutes les sociétés (y compris dans les sociétés où n'existent apparemment pas de rôles et d'activités politiques spécifiques<sup>18</sup>), mais sous des formes très différentes, plus ou moins différenciées d'autres activités et plus ou moins spécialisées : l'activité de gouvernement. La politique, c'est donc le gouvernement des sociétés, mais pas seulement au sens institutionnel du terme. Le gouvernement d'une société au sens large, c'est, en effet, la capacité de certains groupes ou de certains individus (les gouvernants) de diriger la vie en société, d'orienter les comportements de l'ensemble des membres de cette société, de promulguer des règles qui s'appliquent à tous et de pouvoir les faire respecter<sup>19</sup>. Cette définition est donc à la fois précise puisqu'elle désigne une activité sociale spécifique et suffisamment large pour englober tous les sens du terme politique que l'on avait définis précédemment. Elle englobe, en effet, à la fois la politique comme espace (espace des activités et des conflits autour de la question du gouvernement de la société), la politique comme activité (l'activité de gouvernement ou d'influence sur le gouvernement) et la politique comme action publique (les décisions prises par ceux qui exercent les fonctions de gouvernement).

17. Lagroye J., François B., Sawicki F., *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po/Daloz, 2003, p. 24.

18. Sur ce point, voir Lapierre J.-W., *Vivre sans État ?*, Paris, Seuil, 1977 et Ciavolella R., Wittersheim E., *Introduction à l'anthropologie du politique*, Bruxelles, De Boeck, 2016.

19. Lagroye J., François B., Sawicki F., *Sociologie politique*, op. cit., p. 31-32.

## 5. OBJECTIFS ET CONTENU DU MANUEL

Ce manuel cherche à exposer le plus clairement et simplement possible les principaux résultats obtenus par la sociologie politique<sup>20</sup>. Il se veut une introduction aux principales théories, aux principaux enjeux et aux principales notions forgées au sein de cette discipline. Dans sa forme, il se rapproche volontairement d'un cours tel qu'on peut le dispenser à des étudiants de premier cycle. Il n'a donc aucune prétention à l'exhaustivité, tant dans les thèmes abordés que dans la bibliographie exposée. Il n'entend pas rendre compte de la recherche en train de se faire ou des débats les plus pointus, mais expose en premier lieu des résultats « consolidés » faisant l'objet d'un consensus (au moins quant à leur caractère incontournable) au sein de la communauté scientifique des politistes.

Il est à noter enfin que ce manuel opère délibérément une double limitation : d'une part, il se concentre essentiellement sur les systèmes démocratiques (à l'exception des chapitres 4 et 5) ; et d'autre part, il emprunte la plupart de ses exemples aux « démocraties occidentales », et plus particulièrement à la France. Pour illustrer les concepts fondamentaux de la sociologie politique, il nous a, en effet, semblé plus judicieux d'emprunter des exemples « proches », dont le contexte est supposé mieux connu. Toutefois, les systèmes politiques européens (pour se limiter à cet espace géographique) connaissent nombre d'évolutions comparables à la France, et des exemples seront mobilisés en ce sens.

Suivant un cheminement classique, l'ouvrage se structure en trois parties, elles-mêmes divisées en chapitres. La première partie présente les notions fondamentales et les cadres généraux de l'activité politique. Elle s'ouvre par le concept de pouvoir politique, en ce qu'il est la base de tout système politique (chapitre 1), et traite des notions qui lui sont associées (domination, contrainte, légitimité). Elle se consacre ensuite à la question de l'organisation de ce pouvoir politique telle qu'elle s'est imposée dans le monde occidental contemporain, ce qui conduira à explorer le concept, central, d'État (chapitre 2). On pourra alors examiner les différents types de régimes politiques repérables au cours du XX<sup>e</sup> siècle : depuis la démocratie représentative (chapitre 3) jusqu'aux diverses formes de dictature, à savoir le totalitarisme (chapitre 4) et les régimes autoritaires (chapitre 5).

Une fois présentés les cadres de l'activité politique, on pourra, dans une seconde partie, examiner les grandes catégories d'acteurs du jeu politique démocratique. On abordera successivement les citoyens (chapitre 6), puis les partis politiques (chapitre 7) et les « professionnels de la politique » (chapitre 8), pour terminer par l'« opinion publique » (chapitre 9).

Il restera enfin à examiner les interactions et les relations qui lient ces différents acteurs dans la dynamique du jeu politique : ce sera l'objet de la troisième partie consacrée aux pratiques politiques en démocratie. On s'intéressera successivement à la seule pratique politique mobilisant une large majorité de citoyens, le vote (chapitres 10 et 11), puis à l'action collective (chapitre 12). Enfin, le dernier chapitre offrira une introduction à l'analyse de l'action publique (chapitre 13).

---

20. Voir aussi Braud P., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2016 (12<sup>e</sup> éd.) ; Crettiez X., De Maillard J., Hassenteufel P., *Introduction à la science politique*, Paris, Armand Colin, 2018 ; Lagroye J., François B., Sawicki F., *Sociologie politique*, op. cit. ; Colas D., *Sociologie politique*, Paris, PUF, 2006 ; Lecomte J.-P., *Sociologie politique*, Paris, Gualino, 2005 ; Lefebvre R., *Leçons d'introduction à la science politique*, Paris, Ellipses, 2017 (2<sup>e</sup> éd.) ; Roux C., Savarèse E. (dir.), *Science politique*, Bruxelles, Bruylant, 2018 (2<sup>e</sup> éd.). Voir également Lambert F., Lefranc S., *50 fiches pour comprendre la science politique*, Paris, Bréal, 2003 ; Baudot P.-Y., Ribémont T. (dir.), *Science politique. 50 fiches pour réviser*, Vanves, Foucher, 2013 (2<sup>e</sup> éd.).

# ■ PARTIE 1

## LES CADRES DE L'ACTIVITÉ POLITIQUE



# Chapitre 1

## LE POUVOIR POLITIQUE

Comme on l'a vu, la politique peut être définie comme ce qui se rapporte à l'activité de gouvernement de la société, entendue comme la capacité qu'ont certains individus ou certains groupes à orienter les comportements de l'ensemble de la collectivité, à élaborer des règles qui s'imposent à l'ensemble de la société et que nul n'est censé ignorer ou transgresser. L'activité de gouvernement est donc fondée sur une relation de pouvoir entre gouvernants et gouvernés. C'est la raison pour laquelle la notion de pouvoir est au cœur de l'étude du fonctionnement politique des sociétés. Il faut donc commencer par la définir, ainsi qu'un certain nombre de concepts proches (notamment celui de domination), avant de pouvoir répondre à quelques questions simples, mais essentielles pour la sociologie politique : pourquoi les individus obéissent-ils ? Pourquoi se conforment-ils aux injonctions des gouvernants ? Pourquoi reconnaissent-ils aux gouvernants le droit de les gouverner ?

### I. POUVOIR ET DOMINATION

#### I.1 Une conception relationnelle du pouvoir

Dans une approche qu'on qualifiera d'*institutionnaliste*, le pouvoir, ce sont les gouvernants, c'est-à-dire ceux qui occupent les positions officielles de pouvoir (dans nos sociétés, ceux qui détiennent des positions de pouvoir étatiques, comme le chef de l'État, le chef du gouvernement, les membres de l'exécutif). Il reste que les détenteurs officiels du pouvoir ne sont pas nécessairement ceux qui exercent effectivement le pouvoir. Par exemple, le pouvoir des **hauts fonctionnaires** est très important : ce sont souvent eux, par exemple, qui rédigent les textes

**Haut fonctionnaire :**  
fonctionnaire qui, au sein de l'appareil administratif de l'État, effectue les tâches de conception et de direction au plus haut niveau.

de loi qui seront votés au Parlement (même si ce ne sont pas eux officiellement qui légifèrent)<sup>1</sup>. On ne peut donc pas se contenter d'une vision institutionnaliste pour comprendre ce qu'est le pouvoir et comment il fonctionne réellement.

En sociologie, c'est une conception dite *relationnelle* du pouvoir qui est privilégiée. Le pouvoir est, dans cette perspective, conçu comme une relation entre des individus ou des groupes, et pas seulement comme une réalité institutionnelle ou juridique. Il est toujours pouvoir *sur* des individus ou *sur* des groupes. De ce fait, il n'existe que dans la mesure où il s'exerce réellement — ou plus précisément que dans la mesure où existe une relation effective de pouvoir (cf. encadré n° 2).

## Encadré 2

### La relation de pouvoir

« A exerce un pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement ». C'est la célèbre définition de la relation de pouvoir donnée par le politiste américain Robert Dahl<sup>2</sup> fortement inspiré ici par Max Weber. L'intérêt de cette définition générale (et donc d'une approche relationnelle du pouvoir) est de rendre celui-ci empiriquement observable, en analysant les modifications du comportement des acteurs de la relation (que A et B soient des individus ou des groupes) : quelles injonctions A donne-t-il à B ? Comment B modifie-t-il son comportement en fonction des injonctions de A ?

Toutefois, cette définition doit être approfondie et complétée. Tout d'abord, comme l'ont remarqué P. Bachrach et M. Baratz<sup>3</sup>, si l'on s'intéresse aux manifestations empiriques du pouvoir, il faut également prendre en compte les situations où le pouvoir de A s'exerce de telle façon que B s'abstient d'agir ou d'adopter tel ou tel comportement (ce que ces auteurs appellent les situations de « non-décision »). Plus complexe à observer, ce phénomène n'en constitue pas moins une dimension essentielle de la relation de pouvoir.

Enfin, S. Lukes<sup>4</sup> montre dans cette perspective que la relation de pouvoir peut s'exercer de façon plus profonde et durable si A réussit à modifier « la perception que B aura des ses intérêts de façon qu'il en vienne à s'identifier à ceux de A ». L'assise de la relation est alors beaucoup plus solide et enracinée.

Une question se pose alors immédiatement : comment parvient-on à « faire triompher » sa volonté au sein d'une relation sociale ? Autrement dit, comment obtient-on l'obéissance ? Pour répondre à cette question, les théories du pouvoir, quelles que soient par ailleurs leurs différences, ont presque toujours recours à deux concepts essentiels : la *légitimité* et la *contrainte*. Car la relation de pouvoir repose toujours, soit sur la légitimité de celui qui exerce le pouvoir, soit sur la contrainte qu'il est capable d'utiliser pour imposer sa volonté.

Qu'est ce que la légitimité ? C'est la reconnaissance accordée à celui qui exerce un pouvoir ; autrement dit, c'est l'acceptation du fait qu'il est « normal », « naturel », « juste », « souhaitable » que cet individu donne des ordres et prescrive des compor-

1. Sur ce point, voir Bioy X., Mouton S., Eymeri J.-M. (dir.), *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

2. Dahl R., « The Concept of Power », in Polsby, N. (ed.), *Politics and Social Life*, Boston, Houghton Mifflin, 1963, p. 107.

3. Bachrach P., Baratz P., « Les deux faces du pouvoir », in Birnbaum P. (dir.), *Le pouvoir politique*, Paris, Dalloz, 1975.

4. Lukes S., « La troisième dimension du pouvoir », in Birnbaum P. (dir.), *Le pouvoir politique*, op. cit.

tements. L'utilisation de la contrainte, c'est au contraire la garantie de parvenir, par différents moyens (notamment la force physique, mais pas seulement<sup>5</sup>), à faire triompher sa volonté en l'absence de légitimité, ou lorsque celle-ci se révèle insuffisante.

Néanmoins, dans la réalité, légitimité et contrainte ne sont pas opposées, ni même nettement séparées. Ceux qui exercent du pouvoir disposent souvent de cette double ressource : ils sont à la fois légitimés pour commander et disposent de moyens de coercition. Ainsi, par exemple, dans une structure hiérarchisée (comme une administration ou une entreprise), les supérieurs hiérarchiques sont habilités à donner des ordres à leurs subordonnés. Leur légitimité à le faire peut reposer sur des raisons diverses, soit parce qu'ils sont jugés plus compétents, soit parce qu'ils assument les responsabilités de leurs directives ou encore parce que les subordonnés ont intégré les règles hiérarchiques et trouvent naturel que l'échelon supérieur donne des ordres. Dans de tels cas, la relation de pouvoir sera perçue comme « naturelle » (et normale). Mais, lorsqu'elle est consolidée (que ce soit dans le cadre familial, professionnel, politique...) la relation de pouvoir repose toujours, sans exception, sur la possibilité du recours éventuel à la contrainte. Ainsi, dans une administration ou dans une entreprise, le supérieur hiérarchique dispose-t-il de moyens de sanction, qui vont du simple blâme à la révocation du service ou au licenciement — moyens qu'il peut utiliser lorsque la légitimité dont il dispose ne suffit plus à l'exercice de son pouvoir.

## 1.2 La notion de domination

La notion de pouvoir est associée à une autre notion, celle de domination. Max Weber en est l'un des principaux théoriciens (en particulier dans un ouvrage inachevé et publié à titre posthume, devenu un des grands classiques de la sociologie : *Économie et société*<sup>6</sup>). Weber distingue la puissance de la domination. La puissance est synonyme, chez Max Weber, de pouvoir. Il la définit ainsi : la puissance « signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance »<sup>7</sup>. Ce qui signifie que cette « chance » peut reposer uniquement sur la contrainte. La domination suppose, en revanche, que la relation de pouvoir s'inscrive dans des cadres légitimes, c'est-à-dire qu'elle soit acceptée par ceux qui la subissent. Ce qui lui confère une certaine stabilité. En simplifiant, on peut dire que les relations de pouvoir légitimées et stabilisées relèvent de la domination. Voici comment Max Weber la définit : « Nous entendons par « domination » la chance, pour des ordres spécifiques (...) de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus. Il ne s'agit cependant pas de n'importe quelle chance d'exercer « puissance » et « influence » sur d'autres individus. En ce sens, la domination (l'« autorité ») « peut

5. Il existe aussi, par exemple, des types de contrainte psychologique (le chantage par exemple) ou économique (la restriction des ressources vitales accordées à un groupe). Sur ce point, Braud P., « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in Grawitz M., Leca J. (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985.

6. Weber M., *Economie et société*, Paris, Pocket, 1995 (1921). Voir également la traduction française des manuscrits réunis dans Weber M., *La domination*, Paris, La Découverte, 2014.

7. *Ibid.*, p. 95.

reposer (...) sur les motifs les plus divers de docilité : de la morne habitude aux pures considérations rationnelles en finalité. Tout véritable rapport de domination comporte un minimum de volonté d'obéir, par conséquent un intérêt, extérieur ou intérieur, à obéir »<sup>8</sup>.

Pour se stabiliser, c'est-à-dire pour être acceptée et reconnue de façon durable, une relation de domination doit donc comporter un « minimum de volonté d'obéir » de la part de ceux qui la subissent. Un pouvoir qui ne repose que sur la contrainte, qui s'exerce contre la volonté d'autrui, est un pouvoir précaire et menacé. Pour se maintenir le pouvoir doit être reconnu et correspondre à des croyances partagées, c'est-à-dire être conforme aux croyances dans ce que doit être le pouvoir. La question qui se pose alors est : pour quelles raisons les individus auraient-ils « un minimum de volonté d'obéir » ? Comment acceptent-ils volontairement de se soumettre au bon vouloir d'un petit nombre d'individus, voire d'un seul ? On peut, à la suite de Max Weber, distinguer plusieurs raisons pour lesquelles les individus obéissent<sup>9</sup> :

- par simple habitude (parce que cela leur paraît naturel) ;
- pour des motifs affectifs (par adhésion à la personne d'un supérieur, d'un chef...) ;
- pour des raisons matérielles (parce qu'ils y ont intérêt, pour percevoir un salaire, pour obtenir une promotion...) ;
- ou par idéal (parce que leur obéissance leur permet d'atteindre un but qu'ils placent au dessus de tout : construire une société meilleure, défendre la patrie, gagner la guerre...).

Selon Weber, dans la réalité, c'est l'habitude et l'intérêt matériel qui l'emportent. On obéit parce que cela paraît évident, naturel ou bien parce que l'on considère y avoir intérêt. Mais, toujours selon Weber, ce qu'il y a de plus fondamental pour la stabilité du pouvoir, donc pour que la domination soit bien établie, c'est que les individus croient en sa légitimité. En ce sens, la domination est toujours une relation qui repose sur la croyance. C'est la raison pour laquelle « toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur « légitimité » »<sup>10</sup>. On peut donc dire qu'une entreprise de domination réussie est avant tout une entreprise de légitimation réussie, car si l'obéissance reposait uniquement sur l'intérêt, la domination serait extrêmement fragile : elle pourrait être remise en cause en permanence.

Ce qui conduit le sociologue à s'intéresser tout particulièrement aux types de légitimité revendiqués. Le type de légitimité revendiqué est essentiel en ce qu'il conditionne aussi bien les formes de l'obéissance que les caractéristiques et les modalités d'exercice de la domination. Ainsi, on n'obéit pas de la même manière à un pouvoir que l'on aime, voire que l'on idolâtre, ou à un pouvoir que l'on respecte par habitude (de manière routinière), ou encore à un pouvoir que l'on reconnaît parce qu'il s'exerce dans le respect des règles. Ce qui signifie également (puisque la domination est une relation) que l'exercice de la domination n'est pas le même dans ces différents cas de figure :

- dans le premier cas, le chef peut tout demander à ses disciples qui le vénèrent ;

8. *Ibid.*, p. 285.

9. *Ibid.*, p. 286. Voir également les expériences menées sur les logiques de l'obéissance par le psychologue américain Milgram S., *La soumission à l'autorité*, Paris, Calman-Lévy, 1974.

10. *Ibid.*

- dans le second cas, il doit respecter les coutumes : par exemple, un roi qui ne se comporterait pas en roi, c'est-à-dire tel que l'on attend que se comporte un roi risquerait de n'être plus reconnu comme tel ;
- dans le troisième cas, il doit respecter les règles et les lois : s'il était établi officiellement, par des tribunaux, que le chef de l'État a abusé de ses pouvoirs, ou a transgressé la Constitution, il lui serait, probablement, difficile de continuer à exercer le pouvoir.

Les types de légitimité revendiqués déterminent donc, pour une large part, les modalités de la domination, c'est-à-dire les formes effectives prises par la relation entre dominants et dominés. Ce qui conduit Max Weber à « distinguer les formes de domination suivant la revendication de légitimité qui leur est propre »<sup>11</sup> et à identifier trois types de domination différents les uns des autres.

## 2. LES TYPES DE DOMINATION LÉGITIME

Max Weber distingue donc les modes de domination par le type de légitimité sur lequel ils reposent, puisque la légitimité revendiquée détermine la manière dont s'exerce la domination — c'est-à-dire la relation entre dominants et dominés. Max Weber distingue trois « idéaux-types » (cf. encadré n° 3) de domination, liés aux caractéristiques de la légitimité revendiquée : une domination « légale-rationnelle », une domination « traditionnelle » et une domination « charismatique ».

### Encadré 3

#### Les idéaux-types selon Max Weber

La notion d'idéal-type désigne, dans la sociologie de Max Weber, un ensemble de concepts abstraits tirés de l'observation et de la « décomposition » par l'analyse sociologique des situations sociales concrètes. Il en est effet possible d'isoler au sein d'une situation sociale complexe des concepts « purs » qui se combinent dans la réalité, à la façon d'un chimiste décomposant les molécules en atomes (Raymond Aron parle d'ailleurs, à propos des idéaux-types, de concepts « atomiques ») : l'atome n'existe dans la réalité qu'à l'état composé au sein de molécules, mais le scientifique peut l'isoler pour observer ses caractéristiques fondamentales. De même, le sociologue peut « extraire » des idéaux-types de l'observation des situations sociales concrètes, qui lui permettent ensuite de reconstruire celles-ci pour mieux comprendre leur fonctionnement.

L'exemple des types de domination légitime le montre bien : si on peut isoler scientifiquement trois types « purs » de domination, les situations sociales concrètes se caractérisent toujours par une *combinaison* de ces types, même si l'un est dominant en fonction des contextes (cf. *infra*). Mais dégager ces idéaux-types fournit un instrument précieux d'analyse et de comparaison des différents contextes sociaux et historiques.

11. *Ibid.*

## 2.1 La domination traditionnelle

La domination traditionnelle puise sa légitimité dans les coutumes et repose sur l'habitude enracinée en l'homme de les respecter, qui dépend elle-même d'une croyance en la valeur de la tradition. Au cours du temps, les institutions deviennent en quelque sorte naturelles et suscitent des réflexes acquis d'obéissance. Le pouvoir, les institutions sont justifiés du seul fait de leur existence : dans une société où il y a toujours eu un roi, il paraît naturel que ce soit le roi qui exerce le pouvoir. La domination traditionnelle va donc de pair avec la **naturalisation** du pouvoir.

**Naturalisation** : terme sociologique désignant le processus par lequel des faits sociaux et historiques contingents sont intériorisés par les acteurs de telle sorte qu'ils finissent par paraître naturels et inscrits dans une nécessité.

Ce type de domination caractérise, selon Weber, aussi bien la société féodale que les monarchies de l'Ancien régime : il s'applique donc d'abord à des organisations sociales maintenant révolues. Il se caractérise par une forte personnalisation du pouvoir : en particulier par la prédominance de relations de type personnel entre le seigneur et ses **vassaux**, entre le prince et ses sujets. Dans ce cadre, le détenteur du pouvoir est contraint d'agir en conformité avec les coutumes, la tradition. Il doit même littéralement « mettre en scène » son activité, pour montrer qu'il en a le profil ; il doit se couler dans l'idée que se font de sa fonction ceux dont il sollicite l'obéissance<sup>12</sup>. Le détenteur du pouvoir subit lui-même une très forte contrainte puisqu'il doit agir conformément à l'idée que les dominés se font du dominant légitime : le dominant doit toujours se livrer à un véritable *travail de domination*<sup>13</sup>. Quant aux gouvernés, ils obéissent essentiellement par respect des valeurs établies et de la tradition.

**Vassal** : homme lié par un rapport de dépendance envers un seigneur, rapport qui implique des obligations de la part du vassal (notamment militaires), mais aussi un devoir de protection de la part du seigneur.

## 2.2 La domination légale-rationnelle

La domination légale-rationnelle caractérise quant à elle le fonctionnement des sociétés contemporaines. L'exercice du pouvoir est organisé par des règles écrites qui définissent les droits et les devoirs de chacun, gouvernants mais aussi gouvernés. Les détenteurs du pouvoir sont tenus d'agir, eux aussi, conformément aux règlements : toute transgression visible de la loi menacerait leur légitimité à exercer le pouvoir. Les gouvernés ne sont quant à eux tenus d'obéir que dans la limite des règlements.

Dans un tel cadre, les possibilités d'un exercice discrétionnaire du pouvoir sont plus réduites. Alors que la domination traditionnelle repose sur des relations personnelles, la domination légale-rationnelle tend à dépersonnaliser l'exercice de la domination. On passe, en effet, d'une obéissance à des individus à une obéissance à des règles et à des fonctions : on n'obéit pas à des individus, mais au chef de l'État, à la

12. Norbert Elias montre par exemple (dans *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974 (1969)) le travail sur soi constant auquel se livre Louis XIV pour maintenir sa position dominante.

13. Sur le travail de domination dans des contextes sociaux où les rapports de pouvoir sont faiblement institutionnalisés cf. Bourdieu P., *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p. 209-233.

**Juridicisation** : terme désignant l'emprise croissante du droit, comme instrument d'organisation et de régulation, des différents domaines de la vie sociale et politique.

loi, à des juges. Ce qui conduit du même coup à une **juridicisation** des rapports de pouvoir<sup>14</sup> : les rôles politiques sont étroitement codifiés et définis par des règles de droit et des statuts, à commencer par la Constitution qui précise les attributions de chacun.

La forme typique de la domination légale-rationnelle est l'État de droit moderne : un État dont la légitimité repose sur le fait qu'il se soumet lui aussi aux règles de droit qu'il produit, et même, dans sa forme la plus récente, sur le fait qu'il se soumet à des normes considérées comme universelles (telles que celles contenues dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789), et au contrôle d'institutions juridictionnelles, telles que les cours constitutionnelles ou les tribunaux administratifs.

## 2.3 La domination charismatique

Alors que les deux types précédents correspondent à des formes « habituelles », de domination politique, la domination charismatique correspond à des situations exceptionnelles et transitoires. Elle est liée à un individu, ou plus exactement à la croyance dans les qualités exceptionnelles de cet individu. La domination charismatique consiste en une situation exceptionnelle de pouvoir par la séduction, la fascination qu'exerce un individu sur ses fidèles.

Les dominés s'abandonnent à ce chef et lui obéissent de façon plus ou moins inconditionnelle. Cette relation entre dominant et dominés dépend bien sûr d'un travail actif du gouvernant sur sa propre image, et d'un contexte historique qui rend la population réceptive à une domination de ce type<sup>15</sup>. Dans l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, Mussolini et Hitler illustrent ce type de domination dans un contexte totalitaire<sup>16</sup>, comme De Gaulle dans un contexte démocratique.

Ce qui fait l'originalité de ce mode de domination (par rapport aux deux précédents), c'est qu'il ne s'insère pas dans des structures organisationnelles stables et établies. En instaurant un rapport direct avec la foule, avec le peuple, le chef charismatique court-circuite les institutions. C'est la raison pour laquelle la domination charismatique transforme l'ordre établi (qu'il soit traditionnel ou légal) et correspond, en général, aux périodes de crise ou de révolution. Par définition, cette domination est précaire et limitée dans le temps. Elle disparaît avec le leader qui l'incarne (à la mort de celui-ci ou lorsqu'il perd son crédit symbolique), laissant la place au retour des modes de domination traditionnel ou légal-rationnel.

Pour conclure, il faut insister sur le fait que ces trois modes de domination ne sont que des modèles, des « idéaux-types », qui n'existent jamais tels quels dans la réalité. En pratique, ces trois modes de domination se combinent dans différents contextes

14. Commaille J., Dumoulin L., Robert C. (dir.), *La juridicisation du politique. Leçons scientifiques*, Paris, LGDJ, 2000.

15. Sur ce point, à propos de l'exemple de Charles de Gaulle, Gaïti B., *De Gaulle, prophète de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

16. Kershaw I., *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, Paris, Gallimard, 1995.

historiques. Si on prend l'exemple des sociétés démocratiques, on constate que le pouvoir s'exerce dans des formes légales très codifiées et précisément définies par les textes constitutionnels, et que le respect de ces règles est une condition de la légitimité des gouvernants, ce qui limite leur pouvoir discrétionnaire. Mais l'adhésion à ce type de domination repose aussi très largement sur l'habitude. L'autorité des gouvernements élus directement par le peuple nous paraît en quelque sorte « naturelle ». Enfin, il y a toujours une dimension charismatique dans l'exercice du pouvoir<sup>17</sup>, comme le confirme la personnalisation de l'activité politique dans les régimes démocratiques (phénomène sur lequel on reviendra dans le chapitre 3).

### 3. LES SPÉCIFICITÉS DU POUVOIR POLITIQUE

Une fois posées ces définitions concernant le pouvoir et la domination en général, la question qui se pose alors est la suivante : quelles sont les spécificités du pouvoir et de la domination *politiques* ? Comme on l'a vu en introduction, ce qui caractérise la fonction du gouvernant, c'est son aptitude à imposer des décisions qui concernent l'ensemble de la société, à arbitrer les affrontements entre des groupes ou des secteurs de la société et à édicter des règlements s'appliquant à tous. La singularité irréductible du pouvoir politique est donc qu'il s'exerce sur l'ensemble de la société. Ce sont également ceux qui représentent ou incarnent le pouvoir qui ont vocation à définir les prérogatives et les limites de tous les autres pouvoirs s'exerçant dans la société, y compris dans la sphère privée, en définissant de manière plus ou moins précise les limites de l'autorité parentale, pour ne prendre qu'un exemple. Ce qui amène alors à se demander comment des individus ou des groupes arrivent à imposer leur autorité à l'ensemble des membres d'une société. Ils y parviennent parce qu'ils disposent d'une autorité reconnue et légitime, et de moyens efficaces de contrainte. La légitimité dont disposent les détenteurs du pouvoir politique leur confère une autorité reconnue indispensable pour imposer durablement des décisions et édicter des règlements. Mais la condition nécessaire à l'exercice du pouvoir politique est qu'il puisse légitimement recourir à des sanctions contre les récalcitrants, quels qu'ils soient ; des sanctions qui peuvent être violentes et s'appliquer par le recours à la contrainte physique. C'est pourquoi le pouvoir politique se constitue toujours en interdisant aux autres l'usage de la coercition : il revendique pour lui le monopole de la contrainte physique. Ce monopole revendiqué de la coercition est un attribut spécifique des gouvernants que l'on retrouve dans toutes les sociétés, passées et présentes. C'est grâce à ce monopole qu'ils se trouvent en mesure de faire respecter leurs décisions par l'ensemble de la collectivité. Le pouvoir politique repose ainsi toujours, en dernière instance, sur la force, dont il cherche à s'imposer comme le seul détenteur légitime. On peut donc le définir comme un mode de domination qui combine le contrôle de la coercition à des types variés de légitimation.

17. Sur le cas du Président de la République, voir François B., « Le Président, pontife constitutionnel », in Lacroix B., Lagroye J., *Le Président de la République*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.

Après avoir défini les grandes caractéristiques du pouvoir politique, il faut maintenant examiner la façon dont celui-ci est organisé. C'est l'objet du chapitre 2, qui analyse les grandes caractéristiques de ce qui est devenu la forme quasi-universelle de l'organisation du pouvoir politique : l'État.

## Résumé du chapitre

---

La notion de pouvoir est au fondement de l'activité politique, entendue comme gouvernement des sociétés. Comprendre adéquatement cette notion suppose d'envisager le pouvoir comme une *relation* entre acteurs sociaux, fondée sur la contrainte mais aussi sur la légitimité. À la suite de Max Weber, on peut donc distinguer différents types de domination légitime : traditionnelle, rationnelle-légale, charismatique. Mais, parmi toutes les formes de pouvoir existant au sein d'une société, le pouvoir politique possède une spécificité fondamentale : il revendique le monopole de la coercition, de manière à pouvoir s'exercer sur l'ensemble des membres de la collectivité, sans exception.

## Questions

---

Comment obtient-on l'obéissance ?

Le pouvoir politique peut-il reposer uniquement sur la force ?



# Chapitre 2

## L'ÉTAT

### **Sociétés segmentaires :**

sociétés dont la structure est fondée sur la parenté et le lignage, et ne possédant pas d'institutions centralisées.

L'organisation du pouvoir politique a pris, dans le temps et dans l'espace, des formes très différentes. On peut notamment mentionner les sociétés **segmentaires** traditionnelles (qui peuvent ne pas posséder de pouvoir politique stable et clairement différencié d'autres fonctions sociales)<sup>1</sup>, les cités indépendantes de l'Antiquité (dont les plus célèbres ont été Athènes et Sparte) ; les empires, vastes ensembles géographiques au sein desquels une métropole (ou une cité principale) dominait des territoires périphériques subordonnés et ne disposant pas des mêmes droits et des mêmes devoirs (l'Empire romain, l'Empire perse, l'Empire aztèque, l'Empire napoléonien...) ; ou encore les seigneuries féodales, qui caractérisaient l'organisation politique du Moyen-Âge.

Dans les sociétés contemporaines, le pouvoir politique repose sur un autre type d'organisation : l'État. Ce type d'organisation est apparu en Europe dans le cadre d'un processus qui débute à l'époque de la féodalité (période qui court, en France, du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle), et s'est imposé comme l'unique mode de gouvernement des sociétés contemporaines : il n'y a pratiquement pas aujourd'hui de pouvoir politique légitime en dehors de l'État. Cependant, il est tout à fait possible, et même probable, que, dans le futur, d'autres formes d'organisation politique apparaissent et s'imposent (**cf. encadré n° 4**).

1. Voir Clastres P., *La société contre l'État*, Paris, Minuit, 1974 ; Lapierre J.-W., *Vivre sans État ?*, *op. cit.*

Ce manuel d'introduction à la sociologie politique s'adresse aussi bien aux étudiants débutants qu'à un public déjà sensibilisé aux sciences sociales.

Dans un format souple, concis et simple, il propose :

- tout le cours avec les notions fondamentales de la sociologie politique ;
- de nombreux exemples variés ;
- les références essentielles de la discipline.

L'ouvrage examine successivement :

- les cadres de l'activité politique (qu'est-ce que le pouvoir politique ? qu'est-ce que l'État ? quels sont les grands types de régimes politiques ?) ;
- les principaux acteurs de la vie politique démocratique (les citoyens, les partis politiques, les « professionnels » de la politique, l'opinion publique) ;
- les grands types de pratiques politiques en démocratie (le vote, les mouvements sociaux, l'action publique).

Il présente au final un tableau général d'une discipline scientifique devenue de plus en plus centrale dans l'analyse et la compréhension des phénomènes politiques.

Cet ouvrage intéressera les étudiants, chercheurs et enseignants des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en science politique et en droit constitutionnel.

## JEAN-YVES DORMAGEN

Professeur de science politique à l'Université de Montpellier.

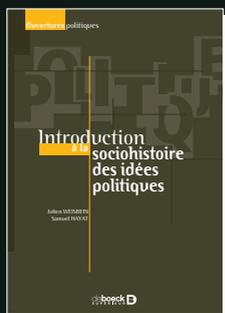
## DANIEL MOUCHARD

Professeur de science politique à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

## ALEXANDRE DÉZÉ

Maître de conférences en science politique à l'Université de Montpellier.

Découvrez aussi :



26,90 €



[www.deboecksuperieur.com](http://www.deboecksuperieur.com)